Chartes

Les licenciés s'engagent à :

- Respecter les personnes qu'ils côtoient dans le cadre de la pratique de l'activité (dirigeants, partenaires, adversaires, arbitres, supporters, spectateurs, personnel municipal),

- Respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition,

- Participer aux entrainements et compétitions auxquelles leur équipe est inscrite.

-Prévenir leur entraîneur de leur retard ou absence aux matchs et aux entraînements.

- Respecter les horaires d'entrainements et des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.

- Avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire, avant, pendant et après les matchs et entraînements.

- L'adhérents se munira d'une tenue réglementaire, lors de toute compétition.

Les entraineurs s'engagent à :

- Assurer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie,

- Faire participer les équipes aux compétitions officielles,

- Proposer des activités complémentaires, (tournois, stages, entrainements…)

- Informer ses licenciés sur la vie du club,

- Faire pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres, les responsables du club, et les supporters de tous cotés,

- Encourager les joueurs à prendre des initiatives à l'arbitrage et à l'encadrement. à sensibiliser à l'importance du rôle de chacun dans la vie du club.

Les parents s'engagent à :

- Participer aux transports lors des déplacements si nécessaire,

- Respecter les règles, les arbitres, les dirigeants et les entraîneurs, • Rester en retrait lors des entraînements et compétions afin de ne pas interférer avec les consignes des entraîneurs. Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de leurs enfants par l'encadrement de l'association. La responsabilité de l'encadrement du Club cesse dès la fin des activités. Les parents reprennent la responsabilité des enfants mineurs dès la fin de celles-ci.

- Toute sanction disciplinaire accompagnée d'une amende en provenance du CDHB 77, de la ligue ou de la FFHB sera à la charge du licencié

– Le club n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis lors des séances d'entraînement ou des matchs.

Discipline :

-En cas de manquement grave à cette Charte, le bureau pourra adopter des sanctions adaptées, allant de la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension. (le licencié ou son représentant légal est en charge des amendes qu'il pourrait avoir.

- Chaque sanction sera notifiée par écrit à l'adhérent concerné ou à son responsable légal pour les mineurs.

- Le joueur mineur devra être accompagné par son responsable légal lors de sa convocation. Chaque joueur s'engage donc à donner une image positive du club, à domicile comme à l'extérieur. Après deux avertissements écrits ou verbaux, l'adhérent sera exclu du club jusqu'au règlement du contentieux, étant entendu que toutes les cotisations déjà versées restent acquises au club.